



Électricité renouvelable
Chaleur renouvelable
Gaz renouvelable

CHALEUR — RENOUVELABLE

CONSOMMER LOCAL ET DURABLE

Le SYDELA apporte un **conseil et une expertise gratuite et indépendante pour faciliter la concrétisation de vos projets de chaufferies** fonctionnant aux **énergies renouvelables** : biomasse, solaire thermique et géothermie.

Il vous aide à mettre en œuvre les **solutions les plus adaptées**, à **réduire votre facture énergétique** et à **mieux la maîtriser** à l'avenir.

Grâce au **Contrat d'Objectifs Territorial des Énergies Renouvelables Thermiques** (COTER) engagé en 2019 avec l'ADEME, le **SYDELA vous accompagne et mobilise des subventions** dans le cadre du **dispositif Fonds Chaleur**.

En partenariat avec l'ensemble des **acteurs de la transition énergétique en Loire-Atlantique** (Atlansun, Atlanbois, CIVAM DEFIS, etc.), le SYDELA **s'occupe de tout** et vous simplifie les démarches liées à votre projet, de l'idée au suivi de l'installation.

Information



Décision



Réalisation



Exploitation



LE PARCOURS DU PORTEUR DE PROJET

LE SYDELA S'ADAPTE À L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE VOTRE PROJET ET SA NATURE.



L'information et la sensibilisation

Les énergies renouvelables présentent chacune des caractéristiques techniques, économiques et environnementales qui leur sont propres.

Le SYDELA et ses partenaires vous apportent une **information fiable et objective** et peuvent intervenir auprès de vos élus ou dirigeants, services ou collaborateurs afin de présenter les enjeux et répondre à vos questions. Des visites d'installations peuvent également être proposées.



La prise de décision

Préalablement aux études de faisabilité techniques et économiques, le SYDELA et ses partenaires vous proposent des **notes d'opportunité gratuites**, qui permettent de cerner les contours de votre projet : **faisabilité technique, prédimensionnement et première évaluation des coûts et de la rentabilité.**

Les prestations d'études de faisabilité, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'accompagnement technique pour l'exploitation des chaufferies peuvent être soutenues par l'ADEME à hauteur de **50 à 70 %**. **Le SYDELA vous guide et gère ces démarches pour vous.**



La réalisation du projet

Si les études sont concluantes, le SYDELA **vous accompagne alors dans sa réalisation**: consultation des entreprises, demande de subvention, déroulement des travaux, mise en service et suivi des performances des équipements.

CONTACT

Cédric GARNIER, Chargé de missions Chaleur renouvelable

☎ 02 49 62 30 36 / 06 40 49 27 29

@ cedric.garnier@sydela.fr

QUI PEUT PROPOSER SON PROJET ?

Tous les porteurs de projet du territoire, hormis les particuliers et services de l'État: collectivités, bailleurs sociaux, établissements de santé, entreprises industrielles et commerciales, copropriétés...

Périmètre: l'ensemble du département, hors Nantes Métropole.



EXEMPLES DE PROJETS ET D'AIDES OBTENUES

- Installation solaire thermique sur bloc sanitaire d'un camping (9 m² de capteurs)
Investissement: 11 000 €
Subvention: 30 %
- Chauffage par géothermie sur une résidence de 5 500 m² (puissance de 30 kW)
Investissement: 337 000 €
Subvention: 18 %
- Chaudière au bois déchiqueté pour un groupe scolaire (puissance de 120 kW)
Investissement: 120 000 €
Subvention: 46 %